



LE FIL #9

FEUILLET D'INFORMATIONS LAGRASSIENNES

Novembre– Décembre 2021



ÉDITO

Cher(e)s Lagrassiennes et Lagrassiens,

« *Il suffirait de presque rien* » – titre d'une belle chanson – pour que le village soit propre et accueillant. Il est normal que le contribuable en attente de services performants proteste lorsque des dysfonctionnements se produisent, mais certains ne respectent rien et prennent les employés communaux pour des larbins. J'en ai assez de voir, par exemple et entre autres désagréments, des déjections de chiens à chaque coin de rue, c'est une honte !

Chacun doit s'impliquer, à sa mesure pour la propreté, le respect des voisins, chacun doit prendre sa part du vivre ensemble en respectant les règles de vie en société. Le civisme, c'est l'affaire de nous tous !

Dans un autre registre, le 25 septembre 2021 a eu lieu le repas des retrouvailles des anciens orphelins de la maison de l'enfance et des médaillés militaires. C'est à l'initiative de la municipalité que plus de 100 convives se sont retrouvés, anciens médaillés et anciens élèves de l'école primaire, autour d'un excellent cassoulet afin de partager un moment convivial et très chaleureux. Certains ne s'étaient pas revus depuis plus de cinquante ans. Quelle émotion !

Après quelques chansons apprises bien-sûr sur les bancs de l'école primaire, notamment « se canto » qui a mis la larme à l'œil à certains d'entre eux, l'ambiance festive a envahi toute l'assemblée.

Cela faisait longtemps qu'ils attendaient cette rencontre et ce fut un grand moment inoubliable.

Merci à tous ceux qui ont participé : *il suffit de presque rien* ...

Le Maire, René Ortega



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 OCTOBRE

Présents : Mmes GOUT MP, PERROTEAU M, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CARBONNEAU R, CERRA P, FRAISSE B, LLUCH C, ORTEGA R, QUINTILLA T, SALVAGNAC JP, SABATIE F.

Procurations :

Absents :

Secrétaire : RAYNAL M

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se lever et de respecter une minute de silence afin de rendre hommage à monsieur Michel MAÏQUE (ancien directeur de l'école de LAGRASSE, ancien maire de LEZIGNAN CORBIERES, ancien Président de la CCRLCM et **ami**) décédé dans la nuit du 11 au 12 septembre 2021.

Monsieur le maire fait le compte rendu du dernier Conseil Municipal qui date du 1^{er} juillet 2021 et demande son approbation.

Sur proposition du maire, et considérant qu'au regard des statuts, la compétence de la restauration collective est exercée en lieu et place des communes membres par la Communauté de Communes, la commune s'engage à commander les repas pour son chantier d'insertion auprès du prestataire retenu dans le cadre de la DSP pour la restauration collective par le biais d'une convention financière, qui a pour objet de déterminer les modalités de remboursement par la Commune à la CCRLCM de la fourniture et la livraison de repas pour son chantier d'insertion, selon les tarifs unitaires de 6.94 €. Après débat et discussions, le conseil procède au vote : Par : 14 voix POUR, 0 ABSENTION, 0 voix CONTRE, le conseil approuve ladite convention telle que présentée.

Monsieur le maire présente au conseil le rapport d'observations définitifs sur les comptes de la gestion de la CCRLCM au titre des exercices 2014 à 2020 qui a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la CCRLCM qui l'a présenté à son organe délibérant le 15 septembre 2021.

Il en ressort que la gestion de la CCRLCM est très saine et qu'elle peut continuer à investir sereinement sur les années à venir.

Au sujet du cimetière, le maire informe de la remise en état des concessions reprises, Jacques Alquier signale la mise en place du columbarium au cimetière du haut.

Monsieur le maire propose au conseil la création d'une commission spécifique à la gestion du cimetière (pour l'attribution des concessions).

Souhaitent en faire partie : Martine RAYNAL, Jacques ALQUIER, Bernard BLANC, Carlos LLUCH et René ORTEGA. Le conseil entérine la nouvelle commission.

Monsieur le maire expose au conseil la mise en place par l'état d'un plan de relance et notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Après obtention d'une subvention de l'état en 2020, tous ces investissements sont financés à hauteur de 60% HT.

Monsieur le maire propose de déposer un dossier complémentaire auprès du conseil départemental de l'Aude afin d'obtenir les 20 % supplémentaires et réglementaires.

Pour rappel les travaux concernent : les écoles avec la mise en place d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière à fioul, l'isolation de la toiture ainsi que le changement des huisseries côté nord ; pour le foyer municipal, installation d'une pompe à chaleur réversible.

Le conseil autorise le maire à déposer la demande de subvention au conseil départemental de l'Aude afin de réaliser les travaux dans le courant de l'été 2022.

Monsieur le maire présente au conseil la demande d'un prospecteur foncier concernant un projet de panneaux photovoltaïques sur des terrains, potentiellement éligibles sur une surface de 30 ha sur le plateau de la coque. Sachant que la commune n'est propriétaire d'aucune de ces parcelles, il faudrait que la commune fasse l'acquisition de celle-ci (une partie appartient à l'état, l'autre au château des Auzines, le reste des parcelles sont en Bien non délimité).

Après débat et discussions, le conseil procède au vote 6 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, le projet est abandonné.

Monsieur le maire est heureux d'annoncer au conseil le renouvellement du label « Plus beaux villages de France » suite au contrôle qui s'est déroulé au 2^{ème} trimestre 2021 et au passage en commission nationale en juillet 2021.

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de signer une convention territoriale avec la CAF de l'Aude concernant l'ALAE de Lagrasse, ceci afin de recevoir en retour une compensation financière pour le personnel employé. Le conseil autorise le maire à signer la convention.

Monsieur le maire explique au conseil que les coûts des agents d'animation travaillant le mercredi pour le centre de loisirs sans hébergement (compétence nous incombant depuis le 1^{er} janvier 2021) qui étaient de 2 € de l'heure vont passer à 4 € de l'heure pour la commune.

Monsieur Bernard BLANC demande la possibilité de renouveler la convention de prêt d'équipements sportifs au club du Val d'Orbieu XIII car la convention de prêt est devenue caduque fin 2020.

Le conseil approuve le renouvellement pour 3 ans à compter du 14/10/2021.

Monsieur Bernard FRAISSE et Simon BARREDA ont reçu les dirigeants du Club de Tennis de Lagrasse, les locaux ont besoin de rafraîchissement (club-house, sanitaires, grillages, ...). Les travaux peuvent être réalisés en régie et le coût des matériaux serait d'environ 700 € d'équipements et 400 à 500 € de matériel. Ceci viendrait en plus de la subvention annuelle dont le montant est de 1 500 €. Le conseil approuve.

Monsieur Jean Paul SALVAGNAC demande la possibilité de signature de la convention entre la commune de Lagrasse et l'ONF au sujet de la restauration et l'entretien des capitelles par l'intermédiaire de l'association : « la clé des champs ». Les dites capitelles étant sur les terrains appartenant à l'ONF.

Le conseil approuve la signature de la convention à compter du 14/10/2021.

Le maire donne la parole à Carlos LLUCH qui demande :

- Pour quelle raison le parking P2 n'est pas végétalisé, le maire lui répond que le parking s'est fait fin mai et que ce n'était pas la période pour le végétaliser, nous allons le faire courant novembre.
- Si la période estivale du plan de baignade peut être élargie du 15 juin au 15 septembre, après débat et vote 2 voix pour et 11 voix contre, la période ne sera pas modifiée.
- Si le projet de calade de la place de la Bouquerie peut être revu du fait de l'accessibilité. Monsieur le maire répond qu'une bande de roulement au milieu de la rue pour l'accessibilité (PMR) sera réalisée.

Fin du conseil à 20h00.

Tous les documents évoqués sont consultables en mairie sur simple demande, c'est un droit du citoyen.

CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- LE COMITÉ DES FÊTES

Après un arrêt de ses activités dû à la pandémie, le comité des fêtes redémarre ! Pour donner suite à l'excellent repas du 17 octobre (paella, danse, ...), nous organisons prochainement :

- **Le marché de Noël : samedi 4 et dimanche 5 décembre**, dans la salle du foyer municipal, route de Ribaute, le comité des fêtes de Lagrasse organise son 10^{ième} marché de Noël. Plus de 40 exposants seront là pour vous proposer une grande diversité de produits : mode et accessoires de mode, cuirs, bijoux, encens, poteries, safran, vinaigres, savon, pralines, librairie.

Un auteur régional dédicacera son livre. Les portes seront ouvertes **le samedi de 12h à 18h** et



le dimanche de 10h à 18h. Afin de se rassasier une restauration rapide sera à votre disposition le dimanche midi et une buvette sera assurée. Une occasion unique de faire des cadeaux originaux pour les fêtes. Venez nombreux !!!

Le réveillon : pour la 5^{ème} fois, nous organisons le réveillon de la St Sylvestre, au foyer de Lagrasse.

A partir de 21h sera servi un apéritif. Le repas suivra, préparé par "Le Portanel". La soirée sera animée, jusqu'à l'aube, par le groupe "Bulles de Champagnes" et ses danseuses. Cotillons, danses et bises... à minuit.

Une bonne occasion de fêter la fin de l'année 2021 et surtout le début de la nouvelle année 2022 que nous espérons meilleur...

En espérant vous avoir parmi nous et satisfaire à vos attentes.



Hervé Sevely

- **TEMPS DE CIRQUE : SORTIE DE RÉSIDENCE : JAZZ MAGIC** par la Cie BLIZZARD CONCEPT (31)

Depuis quelques années, une nouvelle pratique de la magie de proximité apparaît. On l'appelle Jazz Magic. Elles consistent à dire qu'il s'agit d'une forme d'improvisation qui n'est pas complètement sous le contrôle du magicien...

Venez découvrir la restitution du travail mené lors de la résidence de la Cie à Lagrasse du **15 au 17 novembre 2021 à 18 H** à la **salle des fêtes** de Lagrasse.

Entrée gratuite.



LE DANDY MANCHOT

- **LA MAISON DU BANQUET ET DES GÉNÉRATIONS**

Pendant la semaine, **du 18 au 22 octobre**, Guillaume Lebaudy, Anais Mak et Marilou Sarrut, que nous avons accueillis en mai en résidence à la Maison du Banquet et des générations, sont revenus présenter le fruit de leurs travaux. Du mardi au vendredi, une exposition a été installée dans la bibliothèque et dans l'ancienne salle du conseil. L'exposition a attiré près de 100 visiteurs. Parmi eux, les équipes et résidents du CADA, dont une partie des œuvres réalisées lors d'ateliers d'art avec Marilou Sarrut en mai. Parmi eux également, tous les élèves de l'école municipale de Lagrasse, qui sont venus découvrir le travail des résidents et les œuvres des résidents du CADA vendredi 22 octobre matin.

Mercredi 20 octobre, dans le cellier de l'abbaye, un déjeuner partagé a réuni 50 personnes, dont plusieurs familles du CADA, des habitants de Lagrasse, les équipes du CADA et de l'association. Monsieur le Président de la Communauté de communes, André Hernandez, et Bernard Blanc de la Mairie de Lagrasse se sont joints à ce déjeuner, véritable tour du monde culinaire et moment convivial de partage et d'échange.

A l'heure du café, Guillaume Lebaudy, Anais Mak et Marilou Sarrut ont échangé autour de leur expérience de la résidence et de leur travail mené à Lagrasse dans le cadre de la résidence annuelle de la Maison du Banquet.



Enfin, des ateliers de cinéma, cartographie et création de livres ont eu lieu dans la classe de Madame Banastier, mardi 19 et vendredi 22, qui ont permis aux élèves de découvrir les métiers des résidents et d'autres manières de créer.



Marine Boutroue



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

2021, gel, masque, passe sanitaire, test...Quelle année ! Mais nos activités ont continué. Nous sommes allées, comme tous les semestres, accompagnées de lecteurs bénévoles, choisir des livres – environ 600 chaque fois- à l'annexe de Narbonne de la Bibliothèque départementale de l'Aude (BDA). Ils nous ont ensuite été livrés.

A compter du 1^{er} janvier 2022, le Médiabus de la BDA ne fera plus sa tournée mensuelle dans les villages. Nous aurons donc un dépôt de documents sonores (CD, partitions, DVD, comédies musicales, biopics, concerts...) environ 400 documents. Le prêt fonctionnera comme pour les livres, gratuitement et pour 2 mois, le dépôt sera renouvelé tous les 4 mois.

Entre les dépôts de la BDA et les achats faits grâce aux crédits accordés par la Mairie nous avons accès à des ouvrages parus récemment, tout au long de l'année. N'hésitez pas à nous demander ce que vous ne trouvez pas sur nos étagères.

Vous pouvez accéder vous-même au site de la Bibliothèque de Lagrasse sur le site : <https://lagrasse.bibli.fr>. Votre identifiant correspond à la première lettre de votre prénom suivie de votre nom, votre mot de passe est votre prénom, le tout en minuscule (Ex : Scolastique DUPONT serait donc : identifiant "sdupont", mot de passe "scolastique").

Le « Club de lecture » a repris fin octobre, après l'interruption due au COVID. Attention, le jour a changé. C'est maintenant le dernier mercredi du mois à 18h30. Les prochaines dates sont les : 24 novembre 2021, 22 décembre 2021, 26 janvier 2022 et 23 février 2022. Ces rencontres sont ouvertes à toutes-tous. Vous pouvez venir pour écouter simplement quelqu'un parler d'un livre qui lui a plu. Vous pouvez si vous le souhaitez présenter vous-même un livre.

Inscrivez-vous pour que nous puissions vous informer par courriel des dates et éventuellement des titres qui seront présentés.

Les heures d'ouverture de la Bibliothèque restent les mêmes – mardi et vendredi de 17 à 19 heures, samedi matin, pendant le marché de 10 à 12 heures.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux, avec le respect des règles sanitaires changeantes en vigueur.

Meilleurs vœux pour les fêtes et pour la nouvelle année !

Les bénévoles : Elisabeth Bareil, Kaya Gomard, Françoise Noé, Catherine Oulès, Agnès Robin, Annette Snoeck, Anne-Marie Wernert.

- LA VIE ASSOCIATIVE DU VILLAGE

LES ASSOCIATIONS D' ACTIONS SOCIALES :

- Le Club de l'Orbieu *Mme Christiane DELY*
- Association des Anciens Combattants
- L'Amicale des sapeurs-pompiers *M. Stéphane REY*
- Foyer d'Education Populaire *M. Alain RIEUNIER* 04 68 32 07 49

LES ASSOCIATIONS DE LOISIRS ET SPORTIVES :

- Escapades en Terre d'Aude *M. Patrick VALETTE* 04 68 43 10 37
- ACCA (l'Association Communale de Chasse Agrée) *M. Jean Paul PEYRE*
- Club de Tennis *M. Jérôme PRAX* 06 84 02 70 25
- Comité des Fêtes de Lagrasse *M. Hervé SEVELY*
- Club de Rugby à XIII VAL D'ORBIEU *M. Bastien MATHIEU*
- École de Rugby à XIII ``Les Pitchouns`` *Mme Caroline MALRIC*

LES ASSOCIATIONS D' ACTIONS CULTURELLES :

- Association Artkissonn' *M. Michaël GUILLOT* 06 88 24 49 40
- Les Amis des Orgues *M. Jean-Hugues GUILLOT* 04 68 43 14 54
- Hyménée théâtre *Mme Mado Ponce (Responsable artistique : Mr Antoine Chapelot)* 06 88 15 61 99
- La Foire aux Images *M. Philippe DESCROIX* 04 68 65 53 79
- Association Le Marque Page *M. Serge BONNERY*
- Association En Blanc et Noir *Mme Elisabeth Bareil - secrétaire de l'association* 04 68 43 14 30

LES ASSOCIATIONS D' ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE :

- Association Les Amis du Carla



NUMÉROS UTILES



MÉDECIN GÉNÉRALISTE *Dr H. Banastier* **04 68 91 83 38**

12 Place de la Halle 11220 Lagrasse

MÉDECIN GÉNÉRALISTE *Dr V. Poulet* **04 68 43 15 52**

2 bis Bd de la Promenade 11220 Lagrasse

INFIRMIÈRE *A. de Sousa* **06 08 81 25 51**

PHARMACIE *M. Delmas* **04 68 43 10 15**

25, Bd de la Promenade 11220 Lagrasse

SAMU **15**

GENDARMERIE **17**

POMPIERS **18 ou 112**

ÉCOLE **04 68 43 10 59**

Bd de la Promenade 11220 Lagrasse

ACCUEIL DE LOISIRS **04 68 32 07 49**

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE **04 68 32 07 49**

RESTAURANT SCOLAIRE **04 68 32 07 49**

MAIRIE **04 68 43 10 05**

NUMÉRO D'URGENCE **112**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

A la demande de Mme Smart, porteur du projet panneaux « Créateur de Lagrasse » en 2007, la Mairie formalise l'entente tacite qui donne droit à l'affichage de ce panneau.

Le projet est né suite à une envie de distinguer les ateliers expo/vente des artisans des métiers d'art des commerces de revente pure, pour les visiteurs au village et en cohérence avec la charte signée par la Mairie avec Ville et Métiers d'Art.

Pour tout demande de panneau s'adresser à la Mairie de Lagrasse.



Carlos Lluch

TRAVAUX, URBANISME, ARCHITECTURE ET PAYSAGE

Travaux du Syndicat du Bassin Versant Orbieu Jourres sur la commune de Lagrasse.

La crue du 15 octobre 2018 a provoqué de nombreux désordres sur les cours d'eau et leurs abords, et notamment sur le village de Lagrasse où une partie du mur en rive droite de l'Orbieu, en aval immédiat du pont neuf de la RD3, s'est effondré et a été emporté.

Cet effondrement laissait craindre pour le département de l'Aude et la commune de Lagrasse une aggravation de la situation en cas d'une prochaine crue, en amont, sur le pont neuf (effondrement, déstabilisation), et en aval avec la présence de réseaux d'assainissement, d'eau potable, de câble PPT et électriques. L'intervention par le Syndicat Orbieu Jourres s'est donc avérée légitime.



Néanmoins, ce dossier, qui aboutit seulement aujourd'hui après trois ans d'études, s'est révélé assez complexe d'un point de vue technique (missions géotechniques, ...) mais également règlementaire (enjeux faunistiques, floristiques, patrimoniaux, ...)

Ainsi, une fois toutes les autorisations administratives obtenues, le Syndicat de l'Orbieu Jourres accompagné par le maître d'œuvre de l'opération SCE (Société de Conseil en Environnement) a retenu, par le biais d'une consultation et d'une analyse des offres, l'entreprise LAVOYE afin d'effectuer les travaux de reprise du mur. Ceux-ci ont donc commencé au début du mois d'octobre 2021 et dureront approximativement deux mois. Ils consistent à refaire le mur sur une longueur de dix mètres (emprise du mur effondré) en réalisant un enrochement puis un parement maçonné en pierre de pays. A la fin de l'intervention, le site sera remis en état par l'entreprise.

Le goût global de l'opération s'élève à environ 140 000 euros HT, financé à 90% par les partenaires suivants : l'État (65%), la Région (20%), le Département de l'Aude (5%) et à 10% par le Syndicat Orbieu Jourres.

Le délégué au syndicat pour la commune de Lagrasse, Jacques ALQUIER

ENVIRONNEMENT – ZÉRO PHYTO

A l'automne et pendant l'hiver, toute la végétation ou presque est endormie. Voici quelques conseils à appliquer si vous souhaitez optimiser votre jardin pour le printemps.

Nourrir les lombrics, sans qui les sols seraient beaucoup plus compacts et moins fertiles. 100 grammes de vers au m² remuent 30kg de terre par an. Certains vivent en surface, d'autres en profondeur, et certains vont de partout.



Quoiqu'il en soit, les turricules qu'ils laissent derrière leur passage (crottes) donnent à la terre sa structure grumeleuse en séchant. Pour en avoir encore plus dans son jardin, nourrissez-les avec des débris végétaux laissés en surface en guise de paillis, restes de tonte, jeunes branches d'arbustes, etc. Plus ils mangent et moins vous en aurez à faire.

Conservez quelques branches taillées, former un tas en forme de dôme, bien rangées en coupant ce qui dépasse. Cette petite construction servira d'abri pour les lézards, crapauds, coléoptères et tous les autres décomposeurs bénéfiques à votre jardin.

Pour les plus motivés, il est également possible de construire une « maison à insectes » composée de plusieurs types d'habitats qui raviront tout un tas d'espèces.

Article rédigé par : Camille Grigis FD CIVAM du Gard

Réalisé dans le cadre des actions de protection de la ressource en eau du SMAGE des Gardons.

ENVIRONNEMENT – PRÉVENTION INCENDIES

Dans le FIL #8, numéro de septembre, vous avez été informés de l'obligation légale de débroussaillage. Les personnes concernées par cette obligation, de 50 mètres minimum autour des maisons situées dans les zones à risques, doivent y procéder et ont le droit de le faire dès maintenant.

Attention toutefois, le brûlage sur place des déchets végétaux est INTERDIT. Si vous n'avez pas la possibilité de les évacuer, la Commune peut éventuellement vous y aider.

Pour information, la Commune poursuit son action de prévention des incendies, et plusieurs réunions, avec les personnes compétentes du SDIS, de l'ONF, les pompiers de LAGRASSE et des élus de la Commune, ont eu lieu et d'autres sont prévues.

Bernard BLANC

LE FIL DE L'HISTOIRE

Quand Lagrasse était drapière, par Alain Castel - Episode 5 : Le métier de tisserand.

Certains articles réglementaient le temps de travail. Ainsi les tisserands devaient arrêter leur activité à l'heure des vêpres la veille des fêtes. Il leur était interdit de travailler le soir et la nuit à la lumière, des cendres au 29 septembre, jour de la fête patronale de Saint-Michel, comme le lundi matin. Ils devaient former leurs apprentis pendant trois ans et leur apprendre à travailler de la main gauche. Ce n'est que leur apprentissage terminé qu'ils pouvaient être embauchés. La confection des draps était aussi codifiée pour leur bonne fabrication. Les tisserands devaient maintenir leurs métiers en bon état et déclarer le nombre de fils utilisés lors du tissage qui était aussi réglementé. Les draps devaient être uniquement faits avec de la laine sans lui mélanger une autre matière et ne pouvaient être pourvus d'aucune marque.

Les membres de la profession avaient aussi certaines obligations entre eux. Ils étaient tenus d'assister aux assemblées convoquées par les prévôts, aux messes de mariages des maîtres, à leur enterrement, ainsi qu'à celui de leur famille sous peine d'amende.

Pour améliorer la qualité des draps, d'autres règlements furent formulés en 1360 par les consuls de Lagrasse cette fois avec comme les précédents, l'approbation et la confirmation de l'abbé. Toute personne tissant des draps pour la vente devait faire une bonne étoffe de peigne quatorze (les quatorzains) c'est-à-dire dont la chaîne était composée d'au moins 1400 fils (14x100) sauf ceux qui étaient teints au chaudron, les trézains, qui devaient être constitués d'au moins 1300 fils (13x100) (en Languedoc cette chaîne pouvait être beaucoup plus grande pour les produits courants allant jusqu'à 4000 fils (40x100). Les draps de première qualité devaient mesurer à la sortie de l'atelier 15 cannes et 6 palmes soit environ 30 mètres de long. Enfin, pour qu'ils soient distingués des autres, il fallait les estampiller d'une crosse, marque de l'abbé, et d'une barre rouge, en-dessous, encadrée de deux barres blanches de même largeur, marque de Lagrasse. Aucun drap fabriqué hors du village ne pouvait être marqué de la sorte. En effet, chacun des centres drapiers de l'Aude avait une marque distincte servant à désigner l'origine de la production. Le tissu devait être entièrement fait dès le début par des habitants de Lagrasse qui ne pouvaient pas aller tisser ailleurs. En cas de fraude, les amendes étaient

adaptées à l'importance de la tromperie, un tiers pour le délateur, deux tiers pour l'abbé. Cette réglementation s'appliquait aux draps destinés à la vente et à l'exportation. La marque de l'abbé était la garantie d'une fabrication de qualité fondée sur le prestige de l'abbaye. Les draps ne répondant pas à ces critères devaient être troués avec un coin.

Les différents artisans de la draperie étaient organisés en corporations ou confréries dont certaines avaient leur siège dans des chapelles de l'église qui présentent toujours leur emblème respectif à la clé de voûte. Ainsi celui des pareurs ou tondeurs de draps, une paire de gros ciseaux ou forces, est représenté dans la chapelle Saint-Joseph. La chapelle des Sept Sacrements à côté, avec l'emblème des savetiers, deux gros sabots, accueille la confrérie des tailleurs d'habits après son transfert de la chapelle Sainte-Germaine trop délabrée dans laquelle ils se réunissaient et célébraient leur fête. Dans la chapelle Sainte-Anne se rassemblaient les tisserands sous leur emblème représentant deux navettes. Celui des poissonniers, deux poissons, de la chapelle Sainte-Germaine pourrait suggérer que leur confrérie s'y soit installée après le départ de celle des tailleurs d'habits et la restauration des lieux....

(à suivre)

Alain CASTEL

Du même auteur : "Les dépendances monastiques espagnoles de l'abbaye de Lagrasse du IX au XIII siècle" en vente à l'abbaye (Partie publique).

COMMUNICATION – Épisode 5: Notre philosophie sur le tourisme

Dans le cadre de notre politique de transparence, nous continuons à décortiquer les grands principes de la politique municipale.

Notre philosophie sur le tourisme

La commune vit du tourisme. Ce n'est pas une révélation...

Depuis quelques années, la gestion institutionnelle du tourisme ne dépend plus de la mairie, mais de la communauté de communes. Cependant, vu l'importance qu'à ce secteur pour la commune, nous ne pouvons que nous en préoccuper.

Ce tourisme et les infrastructures liées gênent parfois nos concitoyens, nous en sommes conscients. De temps en temps, quelques touristes qui ont trop fait travailler nos vigneronns font un peu de bruit.

Certains professionnels doivent prendre conscience de leurs responsabilités dans la collectivité villageoise, en respectant au moins la réglementation en vigueur et les règles de savoir vivre avec leurs voisins.

Nous déplorons grandement ce manque de civisme et cette course au profit. Mais le tourisme fait vivre aussi les épiceries, les restaurants, le café, nous procure quelques excellents spectacles, et j'en passe. Que serait le village sans le tourisme. Les jours d'été seraient vécus comme un jour de confinement en hiver. Et les mêmes se plaindraient.

Mais que serait aussi le tourisme sans le village et ses habitants ? Nombreux sont ceux qui attendent patiemment aussi la fin des beaux jours pour retrouver une certaine tranquillité. Quel paradoxe ! Concilier les deux sans en desservir l'un au détriment de l'autre est tout l'enjeu de notre commune.

Commune qui est consciente que le tourisme amène globalement une qualité de vie à toute la population, par tous les services induits, et qui est une source de revenus non négligeables pour quelques Lagrassiens et non-Lagrassiens.

En arrière-pensée de nos projets, le tourisme est présent, que ce soit pour le développer ou le financer. Nous avons la chance qu'il soit tourné en grande partie vers le patrimoine et la culture. Embellir notre village, le garder propre, prendre soin de son patrimoine et de ses habitants, permettre que s'organisent des événements culturels nous préoccupent, mais nous donnent aussi une excellente qualité de vie que l'on se doit de préserver tout en mettant en avant une image positive du village.

Ces opérations coûteuses sont donc chez nous un soutien direct à notre économie, et sont donc doublement intéressantes.

Jean-Paul SALVAGNAC

INFOS DIVERSES

- **Cimetière communal** : A la demande de monsieur le maire une commission spécifique pour la gestion du cimetière a vu le jour (gestion et attribution des concessions). En font partie : Mme Martine RAYNAL, Mrs Jacques ALQUIER, Bernard BLANC, Carlos LLUCH et René ORTEGA.
- Nous vous informons que le columbarium est fini et en place (cimetière neuf), l'opération a été menée en collaboration avec la marbrerie Jammes de Lézignan Corbières. Les personnes intéressées par l'achat d'une concession peuvent faire leur demande dès à présent auprès du secrétariat de mairie par courrier.



- **Les restos du cœur**, relais du cœur, seront à Lagrasse chaque mardi **tous les 15 jours** de 9H à 11H au stade.
Contact : Centre itinérant des Restos du Cœur Tél : 04 68 78 31 13 / 07 87 35 79 45.
- Nous faisons une fois de plus appel au civisme de chacun concernant les déjections canines, mégots, utilisation des **poubelles municipales**. La propreté du village est l'affaire de tous !
- **Insolite** : Des déchets de toute sorte se trompent encore de destination ! A quand une appli pour leur venir en aide ? *Nous rappelons de manière sisyphéenne que les poubelles marron sont destinées **uniquement** à la collecte des déchets ménagers, et **non aux encombrants divers ou aux déchets professionnels** ! Nous vous remercions, acteurs principaux de la propreté du village, de respecter cet état de fait.*
- Concernant les **encombrants**, tout citoyen peut contacter la mairie qui se charge de passer les récupérer et les déposer à la déchetterie. C'est un service de la mairie, n'hésitez pas à appeler au **04 68 43 10 05** et à en profiter !
- Horaires de la **déchetterie de Saint-Pierre-Des-Champs**

	Matin	Après-Midi
Lundi	8h - 12h30	13h30 - 18h
Mardi	8h - 12h30	
Jeudi	8h - 12h30	13h30 - 18h
Vendredi	8h - 12h30	
Samedi	8h - 12h30	

Fermée le mercredi !

- **Le premier compost** sera disponible en libre-service à partir du **lundi 8 novembre** sur l'aire de compostage.
- Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de la Mairie, www.lagrasse.fr.
- Écrivez-nous pour recevoir le **FIL** par mail ou pour nous faire parvenir vos suggestions, idées, ou remarques à l'adresse email : lagrasselefil@gmail.com



POUR PRATIQUER SON SPORT
SUR UN TERRAIN SAIN



POUR PRÉSERVER LA SANTÉ
DES JARDINIERS ET DES SPORTIFS



POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU
ET DE NOTRE ENVIRONNEMENT

NOTRE STADE EST ENTRETENU SANS PESTICIDES



LES JARDINIERS METTENT EN ŒUVRE DES TECHNIQUES DE GESTION DE LA PELOUSE
QUI PERMETTENT DE PRÉSERVER NOTRE SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Objectif
PHYTO
dans nos villes et villages



FREDON
OCCITANIE



Très bel automne à tous !



MARIAGE : FOURNIER Frédéric et BERTRAND Marie-Françoise (16 octobre 2021)

DÉCÈS : FRANCE Robert (26 septembre 2021)

Contact mairie: 04 68 43 10 05

Directeur de publication : René ORTEGA. **Rédacteurs en chef :** Simon BARREDA, François SABATIE. **Comité de rédaction :** les élus municipaux.
Ce feuillet est imprimé sur papier recyclé.

